

Sainte-Thérèse, le 8 mai 2017

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le réseau d'aqueduc Namur à St-Hippolyte.

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 26 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Ce sont :

1. Deux permis d'exploitation d'un système d'aqueduc datés du 22 juin 2010, 2 pages

Par ailleurs, nous vous informons que les documents concernant les forages (la construction des puits) relèvent davantage de la Municipalité de Saint-Hippolyte. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

**Marie-Ève Huneau**  
Greffière  
2253, ch. des Hauteurs  
Saint-Hippolyte (QC) J8A 1A1  
Tél. : 450 563-2505 #2227  
[greffe@saint-hippolyte.ca](mailto:greffe@saint-hippolyte.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

**Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs**

**Québec** 

## **PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'AQUEDUC**

**NO. :** 7321-15-01-00345-00  
**DÉTENTEUR :** Réseau d'Aqueduc Namur inc.  
**ADRESSE :** 3675, rue Georges-Corbeil, Terrebonne (Québec) J6X 4J5

**LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'aqueduc  
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :**

**Municipalité de Saint-Hippolyte, lot 2 765 597 du  
cadastre du Québec**

**Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux  
entreprises d'égout.**

Pour la ministre,



Sainte-Thérèse, ce 22 juin 2010

Pierre Robert, directeur régional de l'analyse et de l'expertise de  
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

**Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs**

**Québec** 

## **PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'AQUEDUC**

**NO. :** 7321-15-01-00345-01  
**DÉTENTEUR :** Réseau d'Aqueduc Namur inc.  
**ADRESSE :** 3675, rue Georges-Corbeil, Terrebonne (Québec) J6X 4J5

**LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'aqueduc  
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :**

**Municipalité de Saint-Hippolyte, lot 2 765 605 du  
cadastre du Québec**

**Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux  
entreprises d'égout.**

Pour la ministre,



Sainte-Thérèse, ce 22 juin 2010

**Pierre Robert, directeur régional de l'analyse et de l'expertise de  
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides**